



santésuisse

Communiqué

Soleure, le 26 avril 2013

Changements dans le paysage de l'assurance-maladie

santésuisse demeure l'association faîtière de la branche

santésuisse regrette le départ de deux de ses membres, les assureurs-maladie Helsana et CSS. La majorité des assureurs-maladie suisses réitèrent leur soutien à santésuisse. Au-delà de la constitution d'une nouvelle entité, la collaboration au sein de la branche doit continuer afin de limiter les conséquences politiques.

santésuisse, la plus ancienne et la plus légitime association faîtière active au niveau national prend acte avec regret de la démission au 31 décembre de deux de ses membres, Helsana et CSS. L'unité de ton des assureurs-maladie vis à vis du politique et des fournisseurs de prestations émergera moins facilement. Du point de vue des décideurs politiques et des acteurs du domaine de la santé, un fractionnement de la branche ne comporte que des désavantages et il est prévisible que celle-ci subisse des dommages politiques. Sur cette base et ainsi qu'elle l'a toujours fait, santésuisse s'assurera que la collaboration entre tous les assureurs-maladie continue. La défense d'un système de santé libéral, de haute qualité et financièrement supportable doit constituer l'objectif commun de tous les acteurs de la branche.

Divergences sur des points spécifiques

Ainsi qu'il en est dans les autres secteurs d'activité, il n'est pas toujours possible d'unifier les intérêts des différents membres à chaque occasion. Les divergences d'intérêt commercial continueront d'exister et chaque branche a intérêt à les harmoniser. On peut donc légitimement se demander si une divergence de ce type justifie de quitter l'association faîtière de la branche. Dans ce contexte, le rôle de santésuisse, en tant qu'association faîtière de tous les assureurs-maladie, n'en est que plus important. santésuisse invite donc les deux caisses-maladie à accorder au projet de nouvelle association un nouveau temps de réflexion et à conserver les intérêts globaux de la branche en ligne de mire.

La majorité des assureurs restent membres

La majorité des assureurs-maladie, qui rassemblent environ 60% de tous les assurés, restent fidèles à santésuisse. En tant qu'association faîtière nationale, santésuisse continuera de s'engager vis à vis du politique, des fournisseurs de prestations et des assurés en faveur d'un système de santé libéral, innovant et de haute qualité. Au vu de ce fractionnement de la branche, santésuisse veillera particulièrement à ce que certains acteurs de la santé n'exploitent pas la nouvelle donne pour asseoir leurs intérêts économiques et politiques et affaiblir tant les assureurs que les intérêts des assurés. Cette situation constitue donc pour santésuisse une occasion de clarifier et de renforcer sa position.

Association faîtière des assureurs-maladie suisses, santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficiente des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.

Informations complémentaires :

Christoffel Brändli, président de santésuisse, tél. 079 635 80 25 / 081 322 10 47,

christoffel.braendli@santesuisse.ch

Ce communiqué peut être téléchargé en français et en allemand sous : www.santesuisse.ch